

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 17/07/2018.

Présents : ELISABETH BRUSSAT, SOPHIE CARRE, SUZY CHAMPREDON, CEDRIC DAUDUIT, CELINE DESSIMOND PATRICIA LACHAMP, LAURENT DOLCEMASCOLO, DANIEL MAURIN, CHRISTIAN ROBIN, JEAN-LOUIS ROUVIDANT, JULIEN THELLIER.

Absents : ARIANE ALBARIC, NATHALIE CHALARD, JACQUELINE BAURY, MICHELE MASSE, FRANCK OZEO, RICHARD PONCEPT, STEPHANIE VOLPINI, PATRICK VITALIS.

Pouvoirs : RICHARD PONCEPT DONNE POUVOIR A CEDRIC DAUDUIT, STEPHANIE VOLPINI DONNE POUVOIR A ELISABETH BRUSSAT.

Secrétaire de séance : CHRISTIAN ROBIN.

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur **Christian ROBIN** est élu secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 25 JUIN 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 25/06/2018 est approuvé par l'assemblée.

III - DÉLIBÉRATIONS

1-Attribution des subventions 2018 aux associations

Madame le Maire expose le bilan des demandes de subvention des associations d'Orléat pour 2018.

Compte tenu des situations particulières des associations suivantes, oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les montants suivants aux associations ci-dessous :

AIDER	100.00
AMI DU CHIEN	200.00
AMICALE DES ECOLES	1 700.00
CLE DE SOL	5 000.00
DANSE DES FILS	240.00
EVEIL	200.00
FNACA	70.00
LIGUE/CANCER	100.00
MALADIE ALZHEIMER	100.00
ORLEAT S'ANIME	300.00
PING PONG CLUB ORLEATOIS	1 600.00
POKER D'AS	200.00
RESTOS DU CŒUR	100.00
SLO	700.00
RETRODORE	300.00
UNION MUSICALE DE LEZOUX	600.00
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 515.00

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette répartition

2- C E J : Avenant pour actions nouvelles en 2018

VU le contrat enfance jeunesse signé pour la période 2017/2020

Madame le Maire explique que, dans le cadre du CEJ signé pour une durée de trois ans, des communes sont amenées à intégrer des actions nouvelles en cours de contrat qui nécessitent la signature d'un avenant.

Aussi, Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant au contrat enfance jeunesse 2017/2020 du territoire « entre Dore et Allier », afin d'intégrer des actions nouvelles 2018 pour certains signataires de ce contrat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme Le Maire à signer l'avenant au contrat jeunesse et enfance 2017/2020

3-Marché de voirie 2018 : choix du candidat

Madame le Maire explique à l'Assemblée que la dévolution des travaux de voirie communale s'est fait conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Elle rappelle le déroulement de la procédure :

Le 15/05/2018 : publication de l'avis d'appel public à la concurrence sur le site internet « e-marchespublics » et dans le journal LA MONTAGNE

Le 19/07/2018 : réunion de la Commission d'Appel d'Offres pour analyse des deux (2) offres remises par COLAS, et EIFFAGE. Après analyse, la CAO propose de retenir l'entreprise EIFFAGE.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché « Travaux de voirie communale - Programme 2018 » à l'entreprise EIFFAGE RHÔNE ALPES/AUVERGNE, sise 1 rue du Pré Comtal à Clermont-Ferrand (63100), pour un montant de 194 155.00 € HT.

4-SCP TEILLOT : Renouvellement du contrat

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de renouvellement de contrat établie par le cabinet SCP Teillot pour l'année 2018-2019.

L'objet de ce contrat est d'apporter des prestations de conseil et d'assistance juridique, comprenant des consultations rapides, recherche de jurisprudence et un rendez-vous au moins une fois tous les deux mois pour traiter des questions en suspens.

Les prestations proposées font l'objet d'un honoraire forfaitaire fixé à la somme de 3 600 € HT, soit 4 320 € TTC, pour une année. Les versements se feront par période trimestrielle soit 900 € HT (1 080 € TTC) en 4 fois.

Elle précise également que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-accepte la proposition de contrat établie par la SCP Teillot pour un montant annuel de 3 600 € HT.

-autorise Madame le Maire à signer le contrat de prestations d'assistance juridique.

5- Convention avec l'Association E F M A

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune dispose du matériel sécurité incendie suivant :

- 1 pompe à bras
- 1 moto pompe
- 1 chariot dévidoir

Elle propose de le céder à titre gratuit à l'association EFMA, afin de le restaurer, de l'entretenir et de le conserver dans leurs locaux d'exposition à Thiers.

Une convention de mise à disposition devra être signée entre les 2 parties.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer ladite convention avec l'association EFMA.

6- BUDGET Commune Dépenses Investissement Décision modificative N°2

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Elle propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
LIBELLE	Diminution		Augmentation	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Agencement et aménagement de terrains	2312	10 000		
Réaménagement de la place de l'Eglise			2312-541	10 000

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise Madame Le Maire à appliquer cette décision modificative.

7- AFFDIV Complément de délibération du 4/12/2017

Madame le Maire expose à l'Assemblée :

Suite à une erreur matérielle lors de la délibération N°14 du Conseil Municipal du 04 décembre 2017, il a été omis la ligne suivante :

- Désigne M Daniel MAURIN, adjoint, comme signataire de l'acte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne M Daniel MAURIN, comme signataire de l'acte.

8- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Cédric DAUDUIT explique et **fait appel** à l'Assemblée :

Dans le cadre du recensement de la population au 1^{er} trimestre 2019, il y a lieu de recruter 4 agents recenseurs.

Ces agents devront être relativement disponibles le soir et les Week ends, posséder un véhicule, faire preuve de rigueur. Pour information les Elus ne peuvent pas être recrutés.

Monsieur Julien THELLIER s'interroge sur la progression du regroupement des syndicats Dore-Allier, Rive-Gauche et Basse Limagne, évoqué lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur Daniel MAURIN et Mme Le Maire, lui précisent que les démarches évoluent, et que le dossier suit son cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 15.